

SOMMAIRE

1) <u>Déroulement général du chantier</u>	page x
- Les différentes phases dans le déroulement des travaux (organisation du chantier et prévention des risques de pollution)	page x
- Les dates des différentes opérations et de fin de chantier	page x
- Les incidents, difficultés et anomalies rencontrés	page x
- Eléments éventuels du dossier de déclaration n'ayant pas pu être respectés	page x
2) <u>Nombre de sondages ou forages réalisés en indiquant s'ils sont conservés</u>	page x
Confirmation de la localisation et des références cadastrales :	
- Localisation sur carte IGN au 1/25000 et extrait cadastral	page x
- Références cadastrales de la parcelle sur laquelle ils sont implantés	page x
- Coordonnées géographiques en Lambert II étendue	page x
- Cote NGF de la tête du forage (éventuellement)	page x
- Code National BSS (Banque du Sous-Sol) attribué par le BRGM	page x
3) <u>Coupes géologiques et techniques de chaque sondage ou forage</u>	page x
- <u>Coupe géologique</u> avec indication	page x
<ul style="list-style-type: none">• des terrains traversés et leur profondeur• les cotes et les diamètres forés• le niveau piézométrique de la nappe au repos avec sa date de mesure• les cotes des venues d'eau constatées	
- <u>Coupe technique</u> de l'installation précisant	page x
<ul style="list-style-type: none">• Les caractéristiques des équipements mis en place (description et références) tels que diamètre, nature et profondeur des cuvelages ou tubages	page x
<ul style="list-style-type: none">• Les conditions de réalisation :	page x
* la méthode et matériaux utilisés lors de la foration	
* la réalisation de la cimentation annulaire et du bouchon de ciment (méthode, volume ⁴ , profondeur, niveau obturé ...)	
* les profondeurs atteintes	
* la colonne captante avec crépine, tubes pleins, fermeture de fond	
* le massif filtrant additionnel	
* le nettoyage	
* les développements effectués	
* la fermeture de tête et la plate-forme	
4) <u>Modalités d'équipements des ouvrages conservés</u>	page x
- Description de la margelle bétonnée	page x
- Réalisation éventuelle d'un local ou d'une chambre de comptage	page x
- Description de la tête du forage	page x

⁴ La copie des bons bétons sera obligatoirement transmis avec le rapport de fin de travaux.

- Mise en place d'un capot de fermeture page x
- Dispositif permettant les mesures de niveau page x
- Identification du forage (mention des références du récépissé de Déclaration) page x
- Plan coté définitif des ouvrages (margelles, tête de forage....) page x

5) Résultats des pompages d'essai page x

- Description du matériel de pompage utilisé : page x

- * caractéristiques de la pompe (type, puissance, débits, profondeur de la crépine)
- * caractéristiques du refoulement (nature, diamètre et longueur)
- * caractéristique du matériel de mesure

- Le compte rendu détaillé de chacune des phases de développement et des pompages d'essai par la mesure : page x

1) du niveau d'eau à la descente pour chaque essai avec indication : page x

- * de la date et de l'heure du début du pompage,
- * de la mesure du niveau d'eau au repos,
- * des mesures de niveaux au cours du pompage (niveaux dynamiques) suivant la fréquence prévue,
- * du rabattement de la nappe à l'instant de la mesure du niveau du débit d'exhaure suivant la fréquence prévue
- * de toutes les observations effectuées au cours du pompage (changement de régime, coloration de l'eau, désamorçage, prises d'échantillons d'eau, arrêt de la pompe, ...)

2) du niveau d'eau à la remontée avec indication : page x

- * de la date et de l'heure après chaque arrêt du pompage suivant la fréquence prévue.
- * du rabattement résiduel calculé à chaque instant de la mesure.

3) du niveau d'eau par piézomètre d'observation, s'il en existe, page x

- tant pour la descente que pour la remontée avec indication :
- * de la distance du piézomètre au puits faisant l'objet du pompage
- * de l'emplacement du repère de mesure avec croquis à l'appui.

- L'interprétation et l'évaluation de l'incidence de ces pompages sur la ressource page x

en eau souterraine et sur les ouvrages voisins (effets constatés et résultats obtenus)

Détermination de :

- * débit maximal d'exploitation (débit critique) page x
- * capacité maximale des pompes installées page x
- * volume annuel de prélèvement projeté page x
- * transmissivité de la nappe exploitée page x
- * coefficient d'emmagasinement page x
- * limite de l'aquifère page x

Définition de :

- * la zone d'influence du pompage pour le débit testé page x
- * possibilités de réalimentation de la nappe page x
 - * ressources renouvelables pouvant alimenter le forage page x

6) Rappel des pièces à fournir avec le rapport de fin de travaux

- La copie des bons bétons,
- Un justificatif dans le cas d'une mise en décharge,
- La copie des bons des matériaux utilisés pour le comblement du forage dans le cas d'un abandon de l'ouvrage

7) Résultats des analyses d'eau (éventuellement) page x

8) Compte rendu de travaux de comblement des ouvrages abandonnés⁵ page x

- Localisation, méthode et matériaux⁶ utilisés.

9) Demande de prélèvement d'eaux souterraines⁷ page x

• **Description du prélèvement envisagé**

- Usage précis de l'eau prélevée (préciser arrosage, eau potable, activité industrielle ou agricole...)
- Besoins annuels maximum
 - Débit horaire (capacité maximale de la pompe)

- Situation en regard de la nomenclature "Loi sur l'eau" :

Rubrique 1.1.2.0. de l'article R. 214-1 du Code de l'environnement

Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :

- Autorisation : supérieur ou égal à 200 000 m³/an
- Déclaration : supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an

• **Document d'incidence relatif au prélèvement**

- Description de l'aquifère sollicité (prévision) et côtes prévisionnelles
- Incidence prévisionnelle du prélèvement sur la ressource souterraine et sur les milieux superficiels en fonction des pompages d'essai prévus et présentés ci-avant
- Mesures compensatoires envisagées (dossiers soumis à autorisation seulement)

• **Surveillance du prélèvement**

- Mise en place d'un compteur totalisant les volumes prélevés (Préciser le type de matériel envisagé)
- Registre des prélèvements : préciser les modalités d'enregistrement et d'envoi des données au service police de l'eau (au minimum relevé mensuel et bilan annuel) ainsi que des incidents lors des prélèvements

⁵ A remplir si le ou les ouvrages sont abandonnés

⁶ La copie des bons de matériaux utilisés sera obligatoirement fournie avec le rapport de fin de travaux

⁷ A remplir si le ou les ouvrages ne sont pas abandonnés

- Indiquer les dispositions prises pour éviter les écoulements d'hydrocarbures dans le cas de moteur thermique
- Préciser s'il est prévu de mettre en place un manomètre sur le forage (dans le cas d'une nappe captive) et/ou d'un piézomètre (sur l'ouvrage lui-même) pour le suivi de la nappe.
- Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident si l'opération présente un danger (pollution par exemple) : pour les ouvrages soumis à autorisation seulement.